



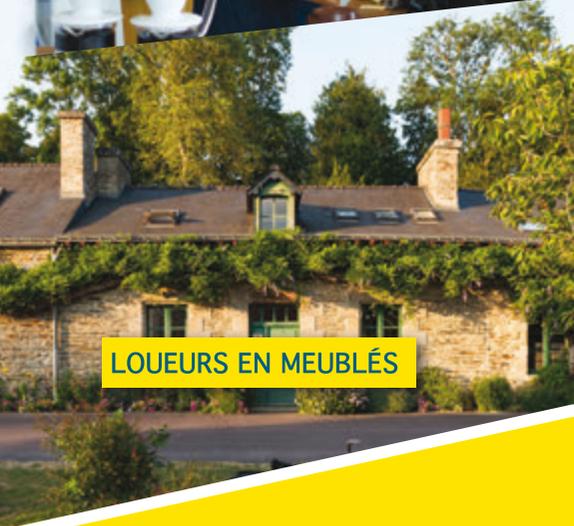
CENTRE DE GESTION AGRÉÉ
CÔTE ATLANTIQUE



COMMERÇANTS



ARTISANS



LOUEURS EN MEUBLÉS



PRESTATAIRES
DE SERVICES

PREVENTION FISCALE ET ECONOMIQUE - AVANTAGES FISCAUX
FORMATION ET AIDE A LA FORMATION DES ADHERENTS

LES AVANTAGES FISCAUX



NON-MAJORATION DE 25 %

La non application de la majoration de 25 % de la base d'imposition pour le calcul de votre impôt sur le revenu (*diminution du montant de vos impôts au titre de l'exercice pour lequel vous adhérez au CGA COTE ATLANTIQUE*).



RÉDUCTION D'IMPÔTS DE 915 EUROS

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu pour frais de tenue de comptabilité et d'adhésion à un Centre de Gestion à hauteur de 915 € à raison de 2/3 des dépenses exposées à condition que :

- votre chiffre d'affaires n'excède pas les limites de la micro-entreprise
- vous avez opté pour le régime réel simplifié d'imposition



DÉDUCTION DU SALAIRE VERSÉ À VOTRE CONJOINT

En tant qu'adhérent, le salaire de votre conjoint est déductible intégralement.

(Le salaire doit être versé en contrepartie d'un travail et les cotisations sociales y afférant doivent être acquittées).



DISPENSE DE PÉNALITÉS

Pour les nouveaux adhérents qui font connaître spontanément les omissions sur leur déclaration fiscale dans les 3 mois de leur adhésion.

Pour bénéficier des avantages fiscaux, vous devez :

- Exercer votre activité en entreprise individuelle ou en société assujettie à l'impôt sur le revenu
- Être soumis au régime du bénéfice réel d'imposition de droit ou sur option
- Avoir adhéré dans les cinq mois du début de l'exercice ou du début de votre activité
- Avoir adhéré avant la clôture de l'exercice comptable en cas de franchissement des limites de chiffre d'affaires des régimes micro BIC et auto-entrepreneurs
- Avoir ré-adhéré dans les 30 jours suivant la démission d'un centre de gestion pour conserver les avantages fiscaux de l'année en cours.

LES SERVICES



AIDE À LA GESTION ET LA PRÉVENTION ÉCONOMIQUE ET FISCALE

Mettre en avant les points forts de votre entreprise et les points à améliorer ! Un dossier de gestion et de prévention comprenant une analyse de la situation financière et économique, des ratios par rapport à la profession.



AIDE AUX ADHÉRENTS

La possibilité de recevoir une aide de 250 € HT tous les 2 ans pour faire réaliser des études, faire appel à un conseiller juridique ou encore suivre des formations (informatique, spécifiques métiers...). Pour vous aider au quotidien, n'hésitez pas à nous solliciter.



FORMATION

- Vous bénéficiez de sessions de formation gratuites destinées également à votre conjoint et à vos salariés.
- Des formations adaptées à votre entreprise sur des sujets d'actualités, de gestion, de fiscalité, informatiques
- De plusieurs sites de formation au plus près de votre entreprise.
- De l'information toute l'année grâce aux revues « CGA CONTACT » et « MIEUX GERER »



STATISTIQUES

Des informations économiques par secteur d'activité 255 professions disponibles vous permettant de vous situer par rapport à l'ensemble de la profession.

QUI PEUT ADHÉRER ?

Tout commerçant, industriel, artisan, prestataire de services exerçant en entreprise individuelle ou société.

Quel que soit votre régime d'imposition :

- micro-entreprise
- auto-entrepreneur
- réel simplifié
- réel normal



BULLETIN D'ADHÉSION

A télécharger sur notre site : www.cga-cote-atlantique.fr

UN RÉSEAU D'ADHÉRENTS SUR TOUTE LA CÔTE ATLANTIQUE



34 Rue Jacques Anquetil
29000 QUIMPER

Tél : 02 98 64 32 00

Mail : cgaca@fcga.fr

Plus d'infos sur notre site : www.cga-cote-atlantique.fr

3 rue de Tasmanie
441 15 BASSE GOULAINE

Tél : 02 40 35 25 46